

LE PRUNAYSIEN

Bulletin Municipal de Prunay sur Essonne

N° 38- JUILLET 2014



LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis quelques jours, l'été s'est installé, malgré une météo qui n'est pas exactement celle que nous attendons à cette époque !

Ce semestre a vu l'équipe municipale renouvelée en partie suite aux élections du mois de mars. Cette équipe est déjà au travail pour que les 6 années à venir soient porteuses de nouveaux projets, mais aussi pour continuer à entretenir notre village comme il l'est depuis des années, et ceci grâce aux employés municipaux qui œuvrent chaque jour. Leurs efforts ont encore une fois été récompensés car cette année, Prunay est classé deuxième au concours départemental des villages fleuris pour l'année 2014.

A la rentrée de septembre, les petits Prunaysiens, auront des nouveaux rythmes scolaires. Ils termineront plus tôt leur journée et iront à l'école le mercredi matin. Cette modification imposée par le gouvernement, a fait couler beaucoup d'encre et échauffé les esprits. Gageons que cette rentrée soit la plus sereine possible.

Je terminerai par une note plus légère, en remerciant les enfants des écoles qui ont participé à la fête du village pilotée par l'Amicale Prunaysienne qui a encore démontré sa volonté que notre village ne soit pas un village dortoir, bien au contraire....

Si la météo s'améliore, nous profiterons de nos équipements extérieurs, alors, pensez à vos voisins et à la quiétude du village. Réalisez vos travaux à des heures acceptables par tous, et évitez les heures des repas.

Je souhaite d'excellentes vacances à ceux qui peuvent en profiter, bon courage pour ceux qui travaillent, tout en ayant une pensée pour ceux qui sont dans la douleur.

Bien à vous

Votre Maire

Patrick PAGES

LA VIE COMMUNALE

Conseil Municipal
Du 11 mars 2014

1) Contrôle de l'assainissement non collectif et du raccordement au réseau d'eaux usées.

Afin de s'assurer que les eaux usées sont bien gérées et pour respecter l'environnement, le contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif et individuel est obligatoire lors de nouveaux raccordements.

Pour s'assurer que nos différents réseaux sont aux normes, Mr le Maire propose que lors de vente de biens, ou lorsqu'il y a un doute sur la qualité d'exécution des prescriptions techniques, le contrôle de l'installation soit obligatoire. Il sera recherché en priorité le maintien en bon état de fonctionnement des raccordements existants.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2) Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'énergie

Lors d'extension du réseau d'énergie pour raccorder la partie du réseau public jusqu'à chez le client, et qui peut alimenter d'autres clients, la charge financière de l'opération est en partie pour le demandeur et pour l'autre partie la Collectivité.

Dans certains cas, l'opération financière peut être très importante pour la Collectivité. Par dérogation, la Commune a la faculté de demander au constructeur le financement de l'extension. Il est proposé de retenir cette solution, au regard de l'article L.332-15 du code de l'urbanisme.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3) Modification du nom de la CCVE

(Communautés de Communes de la Vallée de l'École)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : est favorable au nouveau nom la Communauté de Communes : Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V),

adopte la modification des statuts, dans l'article

1 - Constitution comme suit

Elle prend le nom de : Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V)

Les autres termes de l'article 1 des statuts restent inchangés.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Modification de l'article 2 des statuts de la CCVE

Mr Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune a transféré la totalité de sa compétence de collecte, d'élimination, de valorisation, et de traitement des déchets ménagé et des déchets assimilés au syndicat SIROM et au syndicat mixte fusionné, SIRTOM du Sud Francilien.

Il précise que l'article L.5214-21 (3^{ème} alinéa) permet à une Communauté de Communes, pour l'exercice de ses compétences, de se substituer aux Communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des Communes extérieures à la Communauté de Communes dans un syndicat de Communes un syndicat mixte. Ni les attributions du syndicat, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences, ne sont modifiées.

Le Conseil Communautaire a demandé le transfert de la compétence collecte, d'élimination, de valorisation, des déchets ménager et des déchets assimilés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Est favorable au transfert de la compétence collecte, d'élimination, de valorisation, des déchets ménagers et des déchets assimilés.

LA VIE COMMUNALE

- adopte la modification des statuts, dans l'article 2 – Compétences, comme suit :

« Protection et mise en valeur de l'environnement

Études relatives à la lutte contre les nuisances »

D'y ajouter : « Collecte, élimination, valorisation, traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ».

Les autres termes des statuts restent inchangés

Et précise que cette compétence continuera d'être exercée par le syndicat SIROM et au SIRTOM du Sud Francilien.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5) Délibération fusion SIROM (Syndicat Mixte de Ramassage des Ordures Ménagères) – SEDRE (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes)

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale :

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, ses articles L.5212-27;

Vu la délibération n°2013/20 du 12 novembre 2013 du comité syndical du SIROM de la région de Milly la Forêt ;

Vu la délibération n°2013/25 du 14 novembre 2013 du comité syndical du SEDRE de la région d'Étampes ;

Les compte-rendus des Conseils Municipaux (dans leur intégralité) sont affichés sur les panneaux d'affichage municipaux.

Si vous êtes internautes, vous pouvez recevoir ces comptes rendus à votre domicile, en nous envoyant votre adresse électronique.

A vos claviers...

prunaysuressonne@orange.fr



Vu l'arrêté préfectoral n°2013-pref.drcl/657 du 6 décembre 2013 portant projet de périmètre du SIRTOM du Sud-Francilien issu de la fusion du Syndicat mixte de Ramassage des Ordures Ménagères (SIROM) de la région de Milly-la-Forêt et du Syndicat mixte d'Élimination des Déchets (SEDRE) de la région D'Étampes ;

Considérant que le projet répond aux objectifs de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes, prévus à l'article L5210-1-1 du CGCT ;

Considérant la proposition de regroupement des deux syndicats susvisés, mentionnée dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Essonne, présenté lors de la séance de la Commission départementale de la coopération intercommunale de l'Essonne du 4 juillet 2011 ;
Considérant les avis rendus par la Commission départementale de coopération intercommunale de l'Essonne, lors de ses séances des 18 novembre 2011, 20 janvier et 17 février 2012 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Approuve :

· Le projet de périmètre du SIRTOM du Sud-Francilien issu de la fusion du Syndicat mixte de Ramassage des Ordures Ménagères (SIROM) de la région de Milly-la-Forêt et du Syndicat mixte d'Élimination des Déchets (SEDRE) de la région d'Étampes tel qu'il est mentionné dans l'arrêté préfectoral n°2013-pref.drcl/657 du 6 décembre 2013.

LA VIE COMMUNALE

Conseil municipal
Suite du 11 mars 2014

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6) Questions diverses

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

De retenir la demande d'aide émanant :

Section des Jeunes Sapeurs Pompiers, Maise - Boutigny pour la somme de 50 €,
Le Souvenir Français pour la somme de 50 €
La Fanfare l'Écho de la Vallée : 0,95 € par habitant soit la somme de 301,15 €.

De ne pas retenir la demande d'aide émanant :

Association Cours de Langue,
Amicale des Directeurs Généraux et des Secrétaires de Mairie.

Mr Remondin demande des informations sur les suites données après l'incident avec la Sté les cars bleus. Mr Dufaux lui répond qu'il a constaté encore des dysfonctionnements importants en dehors du territoire communal (non respect du code de la route) et qu'à son avis, les pratiques « anciennes » perdurent.

Mr le Maire va informer ses collègues de Buno, Gironville et Boigneville puis relancer à nouveau cette Sté.

Tour de Garde pour les Elections Municipales : tableau présenté en séance et aucune remarque.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 30.



Conseil municipal
du 28 mars 2014—1

ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mil quatorze, le vendredi 28 mars à 18 heures 30, Les membres du Conseil Municipal de Prunay Sur Essonne, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des

opérations électorales 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée en date du 24 mars 2014, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales, par Mr Patrick PAGES, Maire sortant, lequel présidait la séance.

Étaient Présents :

- 1 FONTENEAU Pascal
- 2 GERMAIN Christian
- 3 GERVIN Ludovic
- 4 GOUBERT Karine
- 5 GRASSART Nelly
- 6 HARDY Hervé
- 7 HUET Bruno
- 8 LANDRY Pascal
- 9 MASIN Sandrine
- 10 PAGES Patrick
- 11 REMONDIN Marc

Formant la majorité des membres en exercice.

I) INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL :

Mr Patrick PAGES, Maire sortant, fait l'appel nominal et déclare installer dans leurs fonctions :

FONTENEAU Pascal / GERMAIN Christian / GERVIN Ludovic / GOUBERT Karine / GRASSART Nelly / HARDY Hervé / HUET Bruno / LANDRY Pascal / MASIN Sandrine / PAGES Patrick / REMONDIN Marc.

PRESIDENCE DE LA NOUVELLE ASSEMBLEE :

En vertu de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick PAGES, appelle Monsieur Christian GERMAIN, doyen d'âge, à la présidence de la nouvelle assemblée.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Avant de procéder à l'élection du Maire, il est nécessaire de désigner le secrétaire de séance : Mme Karine GOUBERT remplira cette

LA VIE COMMUNALE

fonction.

I) ELECTION DU MAIRE :

Mr Christian GERMAIN invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions des articles 2122-4, 2122-7, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il procède ensuite à l'appel des candidatures.

Est candidat : Mr Patrick PAGES.

Dans l'ordre du tableau, chaque conseiller glisse son bulletin dans l'urne qui lui est présentée. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

A déduire : bulletin nul : 01

Majorité Absolue : 06

Mr Patrick PAGES a obtenu : 10 voix, Mr le Président déclare l'installer dans ses fonctions de Maire et lui cède la Présidence de l'assemblée.

Mr Patrick PAGES remercie les conseillers municipaux de leur confiance ainsi que les électeurs de PRUNAY-SUR-ESSONNE.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Mr le Maire rappelle qu'avant de procéder à l'élection des adjoints, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur leur nombre, sachant que l'article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le limite à 30% de l'effectif du conseil soit 3 postes pour PRUNAY-SUR-ESSONNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 11 voix de créer 3 postes d'adjoints.

II) ELECTION DES ADJOINTS :

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire et sous la présidence de Mr le Maire, à l'élection des 3 adjoints.

1 - ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Est candidate : Mme Sandrine MASIN.

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

A déduire : bulletin nul (blanc) : 01

Majorité absolue : 06

Mme Sandrine MASIN a obtenu : 10 voix, elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

2- ELECTION DU SECOND ADJOINT :

Est candidat : Mr Bruno HUET.

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

A déduire : bulletin nul (blanc) : 01

Majorité absolue : 06

Mr Bruno HUET a obtenu : 10 voix, il est immédiatement installé dans ses fonctions.

3- ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Est candidat : Mr Ludovic GERVIN.

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

A déduire : bulletin nul (blanc) : 01

Majorité absolue : 06

Mr Ludovic GERVIN a obtenu 10 voix, il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Lors de ses élections, il n'y a eu ni observation, ni réclamation, en conséquence Mr le Maire déclare le nouveau Conseil Municipal définitivement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures 48.



Conseil municipal
du 28 mars 2014—2

I) Mise en place des Commissions Communales

Nomination des représentants aux différentes commissions :

FINANCES

- Pilote : Mr Patrick PAGES

- Délégués : Mme Sandrine MASIN, Mr Bruno

LA VIE COMMUNALE

HUET, Mr Marc REMONDIN, Mr Ludovic GERVIN,
Mr Christian GERMAIN

CCAS

- **Pilote : Mme Sandrine MASIN**

- Déléguées : Mme Karine GOUBERT, Mme
Nelly GRASSART

GESTION GENERALE (Travaux, Bâtiments, Chemin, Routes)

- **Pilote : Mr Bruno HUET**

- Délégués : Mr Marc REMONDIN, Mr Pascal
LANDRY, Mr Ludovic GERVIN

POS

- **Pilote : Mr Marc REMONDIN**

- Délégués : Mme Sandrine MASIN, Mr Ludovic
GERVIN

ANIMATION (Communication, Fêtes, Culture, Sport, Jumelage)

- **Pilote : Mr Pascal FONTENEAU**

- Délégués : Mme Sandrine MASIN, Mr Ludovic
GERVIN, Mme Karine GOUBERT, Mme Nelly
GRASSART

LISTES ELECTORALES

- **Pilote : Mr Ludovic GERVIN**

- Délégués : Mr Bruno HUET, Mr Marc REMONDIN,
Mr Christian GERMAIN

IMPOTS

- **Pilote : Mr Patrick PAGES**

- Délégués : Mr Christian GERMAIN, Mr Ludovic
GERVIN

DEFENSE

La correspondante défense pour la Commune de
Prunay Sur Essonne est Mme Sandrine MASIN.

II) Désignation dans les différents Syndicats

Nomination des Délégués Titulaires et Suppléants :

1) SPL SIGAL

Délégués Titulaires : Mr Patrick PAGES et Mr Guy
CAPPE

2) SIVE

Délégués Titulaires : Mr Pascal LANDRY et Mr
Ludovic GERVIN

Délégués Suppléants : Mr Bruno HUET et Mr Marc
REMONDIN

3) SIROM

Délégués Titulaires : Mr Patrick PAGES et Mr Marc
REMONDIN

Délégués Suppléants : Mr Bruno HUET et Mme
Sandrine MASIN

4) SIREDOM

Délégués Titulaires : Mr Patrick PAGES et Mr
Marc REMONDIN

Délégués Suppléants : Mr Bruno HUET et
Mme Sandrine MASIN

5) SIARCE

Délégués Titulaires : Mr Patrick PAGES et
Mme Sandrine MASIN

Délégués Suppléants : Mr Hervé HARDY et
Mr Marc REMONDIN

6) Comité de Jumelage du Canton de Milly-la- -Forêt

Délégués Titulaires : Mme Sandrine MASIN et
Mr Marc REMONDIN

Délégués Suppléants : Mr Ludovic GERVIN et
Mr Bruno HUET

7) Syndicat de Musique des 2 Vallées

Délégués Titulaires : Mr Pascal FONTENEAU
et Mme Karine GOUBERT

Délégués Suppléants : Mr Ludovic GERVIN et
Mme Nelly GRASSART

8) Commission Scolaire – Conseil d'École

Délégués Titulaires : Mr Pascal FONTENEAU
et Mme Karine GOUBERT

Délégués Suppléants : Mr Ludovic GERVIN et
Mme Nelly GRASSART

9) Parc Naturel Régional

Délégués Titulaires : Mr Bruno HUET et Mme
Sandrine MASIN

Délégués Suppléants : Mr Marc REMONDIN
et Mr Christian GERMAIN

Attribution des Commissions :

Commission Agriculture et Sylviculture :

Délégués Titulaires :

Agriculture :

Mr Hervé HARDY

Sylviculture :

Mr Pascal LANDRY

Délégués Suppléants : Mr Pascal
FONTENEAU et Mr Marc REMONDIN

Commission Développement Local :

Délégués Titulaires : Mme Sandrine MASIN et
Mr Christian GERMAIN

Délégués Suppléants : Mr Bruno HUET et Mr
Patrick PAGES

Commission Environnement :

Délégués Titulaires : Mr Marc REMONDIN et

LA VIE COMMUNALE

Mr Pascal LANDRY

Délégués Suppléants : Mr Bruno HUET et Mr Patrick PAGES

Commission Patrimoine :

Délégués Titulaires : Mr Bruno HUET et Mr Pascal FONTENEAU

Délégués Suppléants : Mme Sandrine MASIN et Mr Marc REMONDIN

Commission Éducation – Communication :

Délégués Titulaires : Mr Pascal FONTENEAU et Mme Karine GOUBERT

Délégués Suppléants : Mme Sandrine MASIN et Mr Patrick PAGES

Commission Eco Tourisme :

Délégués Titulaires : Mr Pascal FONTENEAU et Mr Marc REMONDIN

Délégués Suppléants : Mr Patrick PAGES et Mr Pascal LANDRY

Commission Paysages et Territoires :

Délégués Titulaires : Mr Bruno HUET et Mr Hervé HARDY

Délégués Suppléants : Mr Ludovic GERVIN et Mme Nelly GRASSART

IV) Délégations du Conseil Municipal accordées à Mr le Maire :

Les compétences suivantes sont déléguées à

Mr le Maire Patrick PAGES :

1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° - De fixer sans limite les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° - De procéder sans limite à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le

règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° - D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

15° - D'intenter sans limite au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

16° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans limite ;

17° - de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité toutes ces compétences.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 15 .

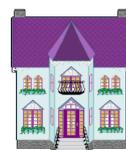


LA VIE EN COMMUNAUTÉ



DOSSIER

PROMENADES EN ESSONNE DES ENDROITS REMARQUABLES



Forêt départementale des Grands Avaux

En parcourant les sentiers de ce vaste massif boisé, c'est un sentiment d'évasion et de liberté qui se dégage. Ces 182 hectares d'arbres et de roches, qui se dressent en bordure de la plaine de Champcueil, étonnent le promeneur et interpellent ses sens : les points de vue offrent de fantastiques panoramas, et les chaos de grès des paysages pittoresques. Différents vestiges racontent l'histoire du massif : les ruines d'un ancien télégraphe, la tour du



Buisson, un menhir et d'anciennes carrières de grès témoignent du riche passé de cet Espace Naturel Sensible. Cette forêt, inscrite pour partie au réseau européen Natura 2000, est aussi un remarquable réservoir de biodiversité qui abrite une faune et une flore exceptionnelle : la succession de milieux ouverts et de vasques gréseuses favorise en effet le développement d'espèces rares et protégées, qui font des Grands Avaux, une forêt à découvrir mais également à respecter...

Situation géographique : aux confins des plateaux de Brie et du Gâtinais, entre les vallées de l'Essonne et de l'Ecole

Commune de localisation : Champcueil **Superficie :** 182 hectares

Equipements d'accueil : parkings, allées forestières, panneaux d'information, abris, tables, bancs, circuits de randonnée balisés (G.R. 11, circuit bleu de découverte de la forêt, itinéraire départemental « Entre Brie et Gâtinais », piste cavalière)

Accès libre, réglementé et gratuit.

- accès n°1 (massif du buisson) : depuis l'église de Champcueil, prendre la direction de Louteville- Beauvais, puis l'avenue du Château/IME à droite, parking au bout du chemin.

- accès n°2 (massifs du Buisson et du Rocher du duc) : depuis l'église de Champcueil, aller à Louteville, puis à droite prendre la rue du Télégraphe. Accès aux parkings des massifs forestiers du Buisson (à droite) et du Rocher du Duc (à gauche).

- accès n°3 (massif du Rocher du Duc) : parking sur la RD75 à quelques centaines de mètres du croisement avec la RD948.



Forêt départementale du Belvédère

Les impressionnistes venaient y trouver l'inspiration, et il n'est pas rare encore aujourd'hui d'y croiser un artiste, immortalisant de son coup de crayon le formidable tableau qui s'offre à lui. Depuis le plateau du Belvédère, un vaste panorama s'ouvre en effet sur la vallée de la Juine et le domaine départemental de Chamarande. Ce boisement de 87 hectares est un lieu incontournable pour tous les amoureux de belles promenades. Depuis le parc départemental de Chamarande, une allée royale de marronniers vous guidera vers des paysages de sous-bois ombragés et de chaos gréseux. Ici, à deux pas du RER et du village de Chamarande, tout n'est que calme et sérénité...

Situation : vallée de la Juine, entre Beauce et Gâtinais

Commune de localisation : Chamarande **Superficie :** 87 hectares

Accès libre, réglementé et gratuit. Accessibilité en voiture : depuis le centre de Chamarande, prendre à gauche direction

Lardy (longer le mur d'enceinte du château à votre droite), et continuer tout droit jusqu'au tunnel à gauche. Parking passer sous la voie.

Equipements d'accueil : parkings, allées forestières, panneaux d'information, abris, tables, bancs, circuits de randonnée balisés (G.R. 11, circuit bleu de découverte de la forêt, itinéraire départemental « Entre Brie et Gâtinais », piste cavalière)

Accès libre, réglementé et gratuit.

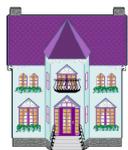
- accès n°1 (massif du buisson) : depuis l'église de Champcueil, prendre la direction de Louteville-Beauvais, puis l'avenue du Château/IME à droite, parking au bout du chemin.

- accès n°2 (massifs du Buisson et du Rocher du duc) : depuis l'église de Champcueil, aller à Louteville, puis à droite prendre la rue du Télégraphe. Accès aux parkings des massifs forestiers du Buisson (à droite) et du Rocher du Duc (à gauche).

- accès n°3 (massif du Rocher du Duc) : parking sur la RD75 à quelques centaines de mètres du croisement avec la RD948.



LA VIE EN COMMUNAUTÉ



DOSSIER

PROMENADES EN ESSONNE DES ENDROITS REMARQUABLES



Forêt départementale de la Roche Turpin

Sur la route de Diane, des blocs rocheux s'imposent dans le paysage comme les vestiges d'un très lointain passé : ici, la roche, formée de grains de sable agglomérés en blocs de grès, rappelle que la mer occupait jadis ces lieux avant de se retirer... il y a 30 millions d'années ! Il vous faudra vagabonder un peu de cette vaste forêt départementale, pour découvrir toute la diversité de ses paysages, de sa faune et de sa flore. Les bancs de grès succèdent aux landes à calunes,

aux sous-bois intimistes et aux châtaigneraies séculaires. Au détour de sentiers sablonneux, de larges panoramas se découvrent au regard du promeneur...

Situation géographique :

vallée de la Charmoise, région naturelle du Hurepoix.

Communes de localisation :

Bruyères-le-Châtel, Fontenay-les-Briis **Superficie :** 123 hectares

Equipements d'accueil : parkings, panneaux d'information, abris, tables, bancs, allées forestières et piste cavalière

Accès libre, réglementé et gratuit.

Accessibilité en voiture : à 25 km au sud-ouest de Paris. Depuis le carrefour du hameau de Bel Air (RD3 et RD97) suivre direction Orsay.

-accès n°1 : à droite face à la rue Quincampoix, après la maison. - accès n°2 : route forestière suivante à droite (face au golf de Marivaux)



Un Tour de Barque Au Domaine départemental de Chamarande

Venez faire un tour de barque au Domaine départemental de Chamarande Le Domaine départemental de Chamarande associe un jardin historique et paysagé à la programmation d'un centre artistique et contemporain. Ce Domaine de 98 hectares est labellisé « jardin remarquable ». Une activité de canotage est proposée sur le Domaine. Vous flânerez sur le canal des amoureux, le temps de la promenade. Ce canal est situé en lisière de forêt, à côté de l'entrée du château. Cinq embarcations de qualité sont à votre disposition gratuitement. La Balade dure de 20 à 30 minutes et vous immerge dans la quiétude de ce lieu charmant agrémenté d'une jolie passerelle.

Ouverture : du dernier week-end de mai au dernier week-end de septembre : les mercredis et week-end de juin de 14h à 20h, tous les jours de juillet et août de 14h à 20h, les week-ends de septembre de 14h à 20h.

Tarif : gratuit. tél. 01 60 82 52 01 www.chamarande.essonne.fr

Randoland, des randonnées ludiques à faire en famille !

Chaque parcours randoland est composé d'une fiche parents comprenant le descriptif de l'itinéraire et des fiches jeux-énigmes pour les enfants de 4-6 ans, 7-9 ans et 9-12 ans. Avec l'inspecteur Rando, les enfants et les parents découvriront les anciennes carrières de grès de la Ferté Alais, l'incroyable mariage entre art contemporain et monuments historiques du Domaine départemental de Chamarande ainsi que les secrets de Dourdan à travers les siècles !



Des jeux et des énigmes à découvrir en famille ou entre amis, La ferté Alais, Chamarande ou Dourdan, vous retrouverez toutes les indications sur le site. <http://www.randoland.fr/>



L'Eclimont et ses lamas à Abbeville la rivière.

Depuis ce printemps 3 lamas et un alpage ont pris demeure aux Sources de l'Eclimont, ils se sont très bien adaptés à leur nouvel environnement, et ils tiennent compagnie aux pêcheurs et à leurs enfants. Ils adorent la pêche à la mouche et se promener le long du parcours de pêche ! Isabelle organise des randonnées autour du parcours mouche dans les sous bois de l'Eclimont. Des

promenades avec les lamas en longe à la découverte de la nature préservée dans la quelle nous sommes immergés. **Réservation : Téléphone :** 01 64 95 67 18 // 06 13 63 44 83



LA VIE COMMUNALE

LES PRUNIERS DE France Rencontre 2014

Après Prunay en 2013, c'est en Haute Corse à Cervione (dont dépend Prunète) qu'a eu lieu à la Pencôte la 14ème rencontre des Pruniers de France. C'est toujours avec beaucoup de plaisir que nos communes se retrouvent. Depuis toutes ces années, des liens très amicaux se sont noués avec plusieurs d'entre nous. Les préoccupations de chaque élu sont bien sûr évoquées lors de la réunion finale. Ce lundi de pentecôte fut très chargé en émotion, lors de l'hommage rendu à Pierre Louis Nicolai, le maire honoraire de Cervione, à la suite de son brutal décès en novembre. Une messe, en présence de sa famille et de tous ses amis, a été suivie d'une remise de plaque le nommant Président d'honneur de notre amicale, dont il s'était fortement investi. Un grand merci à tous nos amis corses pour nous avoir si bien reçu malgré l'absence de Pierre Louis. L'année prochaine c'est en Moselle, à Pournoy La Grasse qu'aura lieu la prochaine rencontre.



Prunay en Fête le 21 juin 2014



En fin de journée les enfants de l'atelier cirque de la charte Culturelle des communes de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville et Prunay sur Essonne, ont fait leur représentation pour le plus grand plaisir des parents venus nombreux pour l'occasion.



Un concert des plus Rock pour finir la soirée !!



Il est de tradition après le concert, de mettre le feu !!!



LA VIE COMMUNALE

Prunay en Fête
le 22 juin 2014

Pour l'occasion, les bénévoles de l'Amicale Prunaysienne avaient momentanément déposés leur tablier de cuisinier pour faire le jeu de la corde ... enfin presque tous !!!!

Comme quoi en 2014 on peut encore rire juste une corde à la main...!!!!....



Le concours des voitures anciennes :
remerciements à Claude et Jean Marc
pour leur dévouement.

Une visite Inattendue !!!!

C'est durant Prunay en Fête que nous avons eu le plaisir de découvrir un talentueux musicien de Cornemuse, comme quoi nos territoires ruraux cachent encore bien des surprises !!!



Eric Thenaisye habitant de Gironville a débuté son apprentissage de la Cornemuse en septembre 2013. Le public est sous le charme, capable de jouer de son instrument à la perfection dans son costume traditionnel Ecossais, il a fortement impressionné ... Il l'a promis il sera là l'année prochaine.

Cherchez bien, Vous l'avez déjà vu ...



INFOS CONSEILS RAPPELS

La Déshydratation



Vigilance

La **déshydratation** correspond à un manque d'eau et de sels minéraux dans le corps.

Certaines personnes y sont plus sensibles : les nourrissons, les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant d'une maladie chronique (par exemple, un diabète).

La déshydratation, un manque d'eau dans le corps

La **déshydratation** peut survenir :

- suite à des diarrhées, des vomissements ;
- dans certaines maladies chroniques (diabète déséquilibré...) ;
- en cas de prise excessive de médicaments *diurétiques* qui augmente la quantité d'urine produite par les reins. ou *laxatifs*, médicament destiné à provoquer l'évacuation des matières fécales (selles) ;
- en cas de transpiration excessive (liée à une canicule...) ;

lorsque l'apport en eau et sels minéraux ne compense pas les pertes.

Les bébés de moins de six mois sont fragiles : attention à la déshydratation

La déshydratation survient quand l'organisme perd trop de liquides et de sels minéraux, essentiels à son bon fonctionnement. Dans l'organisme d'un nouveau-né, l'eau représente 75 à 80 % de son poids et 65 % chez un nourrisson de plus d'un an.

Il est donc important de connaître les signes de **déshydratation du nourrisson** et de consulter votre médecin immédiatement si votre nourrisson :

- est anormalement apathique et dort beaucoup ;
 - est difficile à réveiller et gémit ;
 - a un comportement inhabituel ;
 - est pâle et a les yeux cernés ;
 - respire vite ;
 - continue de vomir malgré l'ingestion de solutions de réhydratation orales (SRO Soluté ou solution de réhydratation orale (prise par la bouche).) ;
 - a une perte de poids de plus de 5 % ;
- présente une dépression de ses *fontanelles*, parties du crâne du nourrisson non encore ossifiées et formées d'une membrane. (elles marquent le creux du doigt).

Faites attention aux nombreux courriels frauduleux

Nous vous alertons sur une tentative de phishing, en vue d'une probable usurpation d'identité, à l'aide d'un mail se présentant comme envoyé par l'Assurance Maladie.

Dans le courriel, il est demandé de communiquer **une copie de sa carte d'identité et un justificatif de domicile**. Il est demandé dans le message d'envoyer les pièces à l'adresse suivante : reclamation.clients.ameli@gmail.com. Si vous êtes victime de ce courriel frauduleux, prenez contact avec votre caisse d'assurance maladie via le 36.46 ou par courriel à l'aide de votre compte ameli, en joignant si possible une copie du message.

Un compte Mobil

Découvrez la toute nouvelle version de l'application ameli de l'Assurance Maladie, une application simple et ludique pour mettre votre compte en poche et profiter de vos services où que vous soyez et à tout moment.

Nouveau sur l'appli ameli : une information complète sur vos médecins...

Avec plus de 70 professions médicales répertoriées, vous êtes sûr(e) de trouver le médecin ou le professionnel de santé qu'il vous faut : du gynécologue au chirurgien-dentiste en passant par le dermatologue.

Votre appli ameli vous permet d'accéder aux coordonnées complètes et aux horaires de consultation. Vous pouvez même visualiser les médecins qui se trouvent autour de vous et savoir s'ils pratiquent ou non des dépassements d'honoraires. Avec l'appli ameli, pas de surprise ! Toutes les informations sont mises en ligne avec l'accord des médecins. Validées par l'Assurance Maladie, elles sont régulièrement mises à jour.

... Et sur les établissements de soins !

L'appli ameli vous permet aussi d'accéder à une information fiable et complète sur les établissements de soins (hôpital, clinique.)

Avec l'application ameli, dans votre compte personnel sécurisé, vous pouvez :

- consulter tous vos remboursements de santé, télécharger vos attestations de droits ou d'indemnités journalières, commander votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) pour être bien remboursé(e) lors de vos voyages en Europe, échanger avec votre caisse d'Assurance Maladie par e-mail, vérifier la bonne transmission de vos paiements à votre organisme complémentaire, retrouver et modifier vos informations personnelles.

Alors tous à vos téléphones Mais avec modération !!!

LA VIE COMMUNALE

Les Centres de Loisirs de la CC2V

Maise, Boutigny sur Essonne, Milly la forêt,
Aujourd'hui, tous ont le même mode de fonctionnement.

Les centres de Loisirs accueillent des enfants dont l'un des parents au moins a sa résidence principale ou une attache fiscale au sein d'une des communes adhérentes.

Les tarifs sont également appliqués aux personnels communaux et intercommunaux n'habitant pas le territoire intercommunal, aux enfants ayant des grands-parents domiciliés sur le territoire communal, aux entrepreneurs, commerçants, artisans du territoire ne vivant pas sur le territoire.

Mode de calcul du quotient familial : Totalité des revenus du foyer divisée par 12 et divisée par le nombre de personnes au foyer. Si la situation familiale change en cours d'année, un nouveau calcul est étudié sur simple demande de votre part.

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL ET PARTICIPATION DES FAMILLES

Période scolaire (mercredis) : repas + après-midi

Période de vacances

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFICATION PAR ENFANT	TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX	1 A 2 ENFANTS	3EME ENFANTS ET +
A	0 A 353,09 €	4,30 €	A	0 A 353,09 €	5,00 €	4,00 €
B	351,10 à 526,50 €	6,90 €	B	351,10 à 526,50 €	9,00 €	7,00 €
C	526,51 à 779,94 €	9,50 €	C	526,51 à 779,94 €	13,00 €	11,00 €
D	779,95 à 1 170 €	12,10 €	D	779,95 à 1 170 €	17,00 €	14,00 €
E	1 170,01 à 1 500€	15,20 €	E	1 170,01 à 1 500€	22,00 €	17,00 €
F	1500,01 € et plus	17,30 €	F	1500,01 € et plus	25,00 €	22,00 €
HORS CC2V	Tarif unique	23,50 €	HORS CC2V	Tarif unique	35,00 €	

Pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, du strict respect de la législation, de la commande préalable des repas, ainsi que la programmation des activités, les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur(s) enfant(s) selon les modalités suivantes :

Remplir précisément et transmettre uniquement aux centres de loisirs dans les délais impartis, le document de réservation mensuelle disponible dans les centres de loisirs, en téléchargement sur les sites internet des communes adhérentes, ou en retrait auprès des mairies.

- **Aucune inscription, annulation ou modification ne sera prise par téléphone**
- Pour les « mercredis scolaires », et en cas de service de transport collectif organisé (conditions cumulatives), les enfants des communes seront répartis (sectorisation) à destination des centres de loisirs intercommunaux.

Les modalités pour les autres périodes restent inchangées (petites et grandes vacances).

Toute absence non excusée par écrit 2 jours ouvrés à l'avance ou non justifiée par un certificat médical est due. La direction de la structure est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais.

Toutefois, afin de répondre à des situations urgentes, un enfant pourra être accueilli dans des centres de loisirs sous réserve de place disponible et du respect des taux d'encadrement légaux, toute situation sera objectivement étudiée dans un esprit de sécurité de l'enfant et de service public.

Alors tous à vos réservations !!!

LA VIE ASSOCIATIVE

Pâques
26 Avril 2014

C'est sous une pluie battante que 18 Prunaysiens ont bravé le temps afin de trouver les chocolats que les cloches avaient caché. Leur défi : trouver les chocolats et les deux dessins cachés dans la forêt. Toutes nos félicitations aux gagnants :

- Pour les petits : Timéo
- Pour les grands : Saline

Pour finir, la récolte a été mise en commun comme chaque année pour que tout le monde reparte avec la même chose et les paniers étaient bien lourd !!!! A l'année prochaine



Repas des Aînés reportage photos

Le Menu de l'édition 2014

Foie gras accompagné de son pain d'Epices, crouton de figue et noix Fleur de Sel avec sa Confiture d'oignon



Sauté de veau Marengo



Salade verte sur lit de Figue



Plateau de Fromages



Café Gourmand



Le tout accompagné d'un air de guinguette des bords de Marne



Toujours plus nombreux, ambiance sympathique, n'oubliez pas de vous inscrire l'année prochaine !!!!

LA VIE ASSOCIATIVE

Commémoration du 8 mai

En cette année du centenaire de la grande guerre, la Commune de Prunay a célébré la fin de la guerre de 39-45. Monsieur Le Maire a lu un texte du secrétaire d'État auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Une cérémonie de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale en présence des anciens combattants, de la fanfare, des pompiers de Maisse, de la Gendarmerie, des élus des communes voisines et de la population.



Soirée Barbecue

Ce genre de soirée est réservée aux personnes qui aiment s'amuser, se détendre, tout cela en bonne compagnie.

Les enfants eux savent profiter sans compter ...!!!



Tout commence par une préparation soignée

On prend ses marques, on fait les timides ...



Et puis on se lâche!!! !!!



Un petit coup de fatigue !!!

Prochaine soirée en novembre venez vous amuser !!!!

LA VIE COMMUNALE

ETAT CIVIL

Naissances

Elana, Christelle, Bernadette ROUSSELET née le 08 avril 2014
Emilie, Justine, Valérie ROUSSELET née le 8 avril 2014
Aimie, Lilou, Jade MATHIEU née le 19 juillet 2014

Bienvenue aux nouveaux habitants

Mr BOULORE Melle COUVILLIERS,
8 rue de la Vallée,
Mr CHENEVIÈRE Melle COSQUER
7 bis rue de Courcelles.

Décès

Nos Condoléances aux familles.

Madame Maria, Teresa, Miguela NAVARRO décédée le 26 avril 2014
Madame Lucienne Trimouille Née Amiard décédée le 05 juillet 2014
Monsieur Pelletier décédée le 23 juillet 2014

La planète bleue, Didier Vaillant vous propose un voyage au Pays de la Danse.

Prévoyez une heure de bonheur, sans vous marcher sur les pieds...
Exposition Dynamique « DANSE TA VIE »

Les samedis 4, 11, 18 et 25 octobre 2014 de 15 à 20 heures.
Grange des Brégé, chemin du Malacroupi à Boigneville
Contact 06 83 43 08 43

Venez découvrir avec vos enfants, vos élèves d'ateliers artistiques, yoga, théâtre, danses, une centaine de créations : toiles, sculptures, vidéos, dans un décor magique qui rendra ses lettres de noblesse à la Danse...

« La Danse est l'école de la vie, des chaussons aux ballerines vous apprendrez à vous hisser au sommet de cet art exigeant. La danse est aujourd'hui un formidable tremplin à la vie. Art en perpétuelle évolution. J'ai voulu offrir pour cette exposition un spectacle éducatif avec un message pédagogique ».

Vos sens seront mis en éveil, discipline exigeante, vous y décèlerez : Travail, Humilité, Effort, Souplesse, Persévérance, Tenacité, Personnalité, Rigueur, Volonté.

« Ce langage du corps passe des larmes d'effort aux larmes de joie.

Le naturel, l'absence de sur-jeu, la fluidité, la facilité et la qualité du geste, la justesse de la position, l'émotion, la capture de l'instant, le sens rythmique et toutes les qualités qui feront de vous un amateur ou un acteur vivant de la DANSE sous tous ses aspects ».

Bon voyage !!!

Entrée gratuite

Boigneville - Buno-Bonnaux - Gironville Sur Essonne - Prunay sur Essonne
Charte culturelle intercommunale

Inscrivez vous en Mairie dès septembre; Il reste encore des places !!!

Atelier Cirque - Théâtre Enfants et Adultes
Saison 2014 - 2015